

13912/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 novembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 12, paragraphe 1,
du règlement (UE) 2017/1770 concernant des mesures restrictives en raison de
la situation au Mali

E 20196

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**